



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 janvier 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 35 de la résolution 2232 (2015) du Conseil de sécurité, par lequel le Conseil m'a prié de lui rendre compte, tous les 120 jours, de l'application de la résolution, notamment de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), ainsi que du paragraphe 17 de la résolution 2245 (2015), par lequel il m'a prié de lui rendre compte des problèmes rencontrés par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) dans l'exécution de son mandat, dans le cadre des rapports périodiques que je lui présente sur la Somalie. Le rapport rend compte des principaux faits nouveaux survenus entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2015.

II. Situation politique et conditions de sécurité

A. Évolution de la situation politique

2. Durant la période considérée, les progrès réalisés vers l'édification d'un État fédéral en Somalie se sont poursuivis, et le cadre nécessaire à une transition politique en 2016 a été élaboré. Les parties prenantes somaliennes ont lancé un vaste processus consultatif ouvert à tous pour définir le système électoral qui serait le plus adapté et le plus réaliste en 2016. Le Forum consultatif national s'est réuni à Mogadiscio les 19 et 20 octobre et des consultations publiques ont ensuite été organisées dans chacun des États fédérés en cours de formation ainsi que dans les régions de Banadir, d'Hiran et du Moyen-Chébéli les 16 et 17 novembre, et auprès des « Somalilandais » et des Somaliens de la diaspora les 22 novembre et 5 décembre, respectivement. Les femmes, les jeunes, les représentants de la société civile et les groupes minoritaires ont activement participé à ces consultations et au Forum.

3. Reconnaissant qu'il serait impossible d'organiser en 2016 des élections suivant le principe « une personne, une voix », le Forum a adopté, le 16 décembre, la Déclaration de Mogadiscio, dans laquelle il a réaffirmé qu'il ne saurait y avoir de prorogation de la durée des mandats prescrits par la Constitution et exposé un certain nombre de grands principes et mesures à adopter concernant le système électoral de 2016. Il a également été convenu que les dirigeants somaliens se



réuniraient à nouveau, le 10 janvier 2016 au plus tard, pour adopter un système électoral et un plan de mise en œuvre détaillés, ainsi que des orientations politiques pour la période allant de 2016 à 2020.

4. À la suite du dialogue politique, la motion de destitution présentée par des membres du Parlement contre le Président Hassan Sheikh Mohamud, mentionnée dans mon précédent rapport (S/2015/702), a été abandonnée. Le Président du Parlement fédéral, Mohamed Osman Jawari, et le Premier Ministre, Omar Abdirashid Ali Sharmarkee, ont décidé d'ouvrir une enquête sur les allégations formulées et de prendre des mesures pour mettre fin aux actes de corruption présumés.

5. Le Président Mohamud et plusieurs hauts responsables du Gouvernement fédéral se sont rendus à Beledweyne du 21 au 23 décembre pour faire avancer le mécanisme d'édification de l'État dans les régions d'Hiran et du Moyen-Chébéli. Ils ont confirmé un précédent décret présidentiel qui prévoyait que la conférence d'édification de l'État, qui devait commencer début janvier 2016, se tiendrait à Johar (Moyen-Chébéli) et que Boulobarde (Hiran) deviendrait la capitale du nouvel État. Un nouveau gouverneur est entré en fonctions à Hiran après la destitution de son prédécesseur, qui fait l'objet d'une enquête et risque d'être poursuivi au motif qu'il aurait participé au meurtre d'un prestataire de services extérieur du Service de la lutte antimines de l'ONU à Beledweyne le 14 novembre. Le processus d'édification de l'État devrait être achevé avant le Forum de partenariat de haut niveau prévu les 23 et 24 février 2016, mais les divisions à l'intérieur des clans et entre clans subsistent et pourraient causer de nouveaux retards.

6. L'Administration provisoire de Galmudug a progressé dans la mise en place d'institutions de gouvernance dans la capitale provisoire de Cadado. Des efforts ont été faits pour entrer en contact avec les populations locales dans les districts accessibles, désarmer les milices des clans, entraîner les forces de sécurité et rénover une piste d'atterrissage dans le sud de Galkacio. Le groupe Ahl al-Sunna wal-Jama'a, qui contrôle certaines parties de la région de Galgodoud, dont Dhousamarib, a continué de contester la légitimité de l'administration provisoire de Galmudug. Le 9 septembre, des affrontements ont éclaté entre des milices du groupe Ahl al-Sunna wal-Jama'a et des milices du clan Marihan favorables au Gouvernement, faisant plusieurs victimes. Avec l'aide de la MANUSOM, l'Autorité intergouvernementale pour le développement a commencé à faciliter le dialogue entre l'administration provisoire de Galmudug et le groupe Ahl al-Sunna wal-Jama'a afin de parvenir à un accord.

7. La méfiance politique qui prévalait entre l'administration provisoire de Galmudug et le Puntland a dégénéré en affrontements armés près de Galkacyo le 22 novembre, faisant de nombreuses victimes et entraînant des déplacements de civils. À la suite d'un différend au sujet de la construction de routes près de la frontière entre les deux administrations, les affrontements ont repris de plus belle, avant que les efforts de médiation collectifs déployés par le Premier Ministre et les dirigeants de toutes les autres administrations régionales provisoires ne débouchent, le 2 décembre, sur la signature d'un accord de cessez-le-feu par les Présidents du Puntland et du Galmudug. Depuis, la situation est demeurée calme.

8. À Kismaayo (Bas-Djouba), le cheik Ahmed Islam « Madobe » a été proclamé Président du Djoubaland (administration provisoire de Djouba) le 12 septembre, lors d'une cérémonie à laquelle ont assisté le Président Mohamud, le Premier Ministre

somalien et les dirigeants des administrations régionales provisoires. Des progrès ont été accomplis dans le règlement des différends entre clans et à l'intérieur du clan Marihan, le Président du Djoubaland s'étant engagé à augmenter le nombre de sièges au sein de l'assemblée régionale pour tenir compte des groupes de population sous-représentés. Le 30 décembre, l'assemblée régionale a fait droit à la demande du Président du Djoubaland de repousser de trois mois la date limite de nomination de son gouvernement, qui était fixée au 5 janvier 2016.

9. La création de l'assemblée régionale de l'administration provisoire du Sud-Ouest s'est terminée le 28 décembre avec la prestation de serment de 146 membres, dont 30 femmes, et l'élection d'un Président et de deux Présidents adjoints le 3 janvier. Le clan Ogaden n'ayant cessé de se plaindre qu'il n'était pas suffisamment représenté, l'administration du « Haut-Bakoul » a finalement déclaré qu'elle faisait sécession le 28 décembre. Cela a exacerbé les tensions entre le Puntland et l'administration provisoire du Sud-Ouest, y compris au sujet du système électoral de 2016. La formation de l'assemblée régionale s'achèvera par l'élection d'un président au début de 2016.

10. Dans le Puntland, le Président Said Hassan Shire a démissionné le 28 octobre, 40 membres du Parlement ayant signé une motion de destitution à son encontre. Le 9 novembre, un nouveau président, Ahmed Ali Hashi, a été élu.

11. Le 10 septembre, dans le « Somaliland », le Président Ahmed Mohamed « Silanyo » a pris un décret présidentiel fixant au 28 mars 2017 la date des élections à la présidence et au Parlement. Le 26 octobre, neuf ministres du Gouvernement, dont le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, le Ministre de la présidence et le Ministre de la justice, ainsi que le porte-parole du Gouvernement, ont démissionné en signe de protestation contre le fait que le Président du « Somaliland » appuierait la candidature de Musa Bihi Abdi, Président du Kulmiye, le parti au pouvoir. D'autres démissions ont suivi. Le parti Kulmiye, qui devait se réunir depuis longtemps, l'a enfin fait le 10 novembre et a élu ses candidats à la présidence et la vice-présidence. Les autres partis devraient annoncer les noms de leurs candidats au début de 2016.

B. Évolution des conditions de sécurité

12. Dans le centre et le sud de la Somalie, la situation en matière de sécurité est restée précaire, les Chabab continuant de lancer des attaques contre les positions de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et de l'armée nationale somalienne et contre des cibles civiles. Le 1^{er} septembre, jour anniversaire de la mort de l'ancien chef des Chabab Ahmed Abdi Godane, plus d'une centaine de combattants des Chabab ont attaqué une base de l'AMISOM à Janale (Bas-Chébéli). Plus de vingt soldats de la Mission ont été tués et 23 blessés, tandis que d'autres sont encore portés disparus. Peu après, l'AMISOM a commencé à réorganiser ses forces et à évacuer les zones précédemment reprises dans le Bas-Chébéli, dont Kurtunwarey, Ceel Saliini, Cambarey, Golweyn et Busley les 4, 5 et 9 septembre. Dans région d'Hiran, elle a évacué Buq Aqable et Xarar-Lugoole les 6 et 26 septembre, respectivement. Le 13 novembre, elle s'est retirée de Fido, à la frontière entre les régions d'Hiran et du Moyen-Chébéli. Les Chabab ont immédiatement pris le contrôle de tous ces endroits.

13. Le 21 septembre, à Mogadiscio, un attentat-suicide à la voiture piégée a été commis alors qu'un convoi des Nations Unies quittait la Villa Somalia. Un véhicule d'escorte a été touché et 12 personnes ont été tuées, dont un agent d'escorte somalien. Le 1^{er} novembre, une attaque complexe contre l'hôtel Sahafi a fait au moins 15 morts. Les Chabab ont revendiqué les deux attentats. Le 14 décembre, une femme appartenant au personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et un membre du personnel d'une organisation non gouvernementale ont été tués par balle par des hommes armés non identifiés alors qu'ils circulaient en voiture. À ce stade, rien ne montre que la membre du personnel du HCR a été attaquée du fait de son rattachement à l'ONU.

14. Les attaques asymétriques perpétrées le long des principaux itinéraires de ravitaillement se sont aussi intensifiées. Le 13 septembre, un convoi qui escortait des représentants de l'administration provisoire du Sud-Ouest a été touché par trois bombes d'accotement dans la région de Bay. Le 16 septembre, des combattants des Chabab ont tendu une embuscade à un convoi qui escortait le commissaire du district de Beledweyne, dans la région d'Hiran. Le 11 novembre, le Président de l'administration provisoire du Sud-Ouest a été la cible d'une tentative d'attentat-suicide dans le corridor d'Agqoi (région du Bas-Chébéli), qui a été revendiquée par les Chabab.

15. Le 14 novembre, dans la région d'Hiran, un prestataire de service extérieur de l'Organisation des Nations Unies a été tué par balle à Beledweyne; les responsables seraient des agents de sécurité du Gouverneur de la région. Cet événement a entraîné des affrontements entre les milices des clans, une recrudescence des tensions dans la ville et la restriction des déplacements des membres du personnel des Nations Unies. La situation est revenue à la normale à la suite de l'arrestation de suspects et de l'ouverture d'une enquête contre le Gouverneur.

16. Des divisions au sein des Chabab se sont fait jour au cours de la période considérée. Le 22 octobre, dans les montagnes de Galgala (Puntland), un haut responsable des Chabab, le cheik Abdiqadir Mumin, a prêté allégeance à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) avec un groupe d'une vingtaine de combattants. Les chefs des Chabab ont alors commencé à arrêter et tuer ceux de leurs membres qui étaient partisans de l'EIIL. Dans la région du Moyen-Djouba, des agents des Chabab ont arrêté deux partisans de l'EIIL à Sako le 27 octobre et le cheik Hussein Abdi Gedi, chef d'une faction pro-EIIL, a été tué dans une embuscade tendue par des militants des Chabab le 23 novembre.

17. Dans la région contestée de Sool, entre le Puntland et le « Somaliland », des milices séparatistes de l'État de Khatumo ont attaqué des forces du « Somaliland » à Xoudoun le 18 septembre. De vives tensions subsistent.

III. Appui à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État

A. Coordination internationale et appui politique

18. Mon Représentant spécial a continué de travailler en étroite collaboration avec les responsables fédéraux et régionaux à Mogadiscio, Garowe, Baidoa et Kismaayo pour faire avancer le mécanisme d'édification de l'État, le processus de

fédéralisation, la révision de la constitution provisoire et les consultations sur le processus électoral de 2016. Il a souligné qu'il importait que ce processus soit piloté par les Somaliens eux-mêmes, ouvert à tous et transparent, de façon à ce que le Parlement soit plus représentatif et plus responsable, et que les femmes, les jeunes et les personnes handicapées soient mieux représentés. Il a également eu des échanges réguliers avec le corps diplomatique à Nairobi, ainsi qu'avec les partenaires internationaux basés à Mogadiscio, qui se sont réunis à intervalles réguliers pour coordonner les politiques et l'appui des donateurs.

19. Les mécanismes du New Deal pour la Somalie ont continué de servir de cadre à la coordination de l'appui international aux processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État en Somalie. À la fin de la période considérée, le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires avait versé 34,8 millions de dollars à des programmes conjoints élaborés et approuvés dans le cadre du Pacte pour la Somalie, qui couvraient tous les objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État. Une étude est en cours pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs et en ce qui concerne les principales étapes à franchir et les questions interdisciplinaires. Il s'agira également d'évaluer les progrès accomplis par le Gouvernement fédéral et les partenaires internationaux dans l'exécution de leurs engagements.

20. Les préparatifs de la troisième réunion ministérielle du Forum de partenariat de haut niveau qui se tiendra les 23 et 24 février 2016 à Istanbul (Turquie) ont commencé. Le Forum examinera les progrès réalisés en 2015 concernant la mise en œuvre du Pacte pour la Somalie et étudiera des moyens de maintenir le partenariat du New Deal une fois le Pacte appliqué en 2016. Les discussions porteront également sur les résultats des consultations menées sur le processus électoral de 2016, les progrès accomplis dans le secteur de la sécurité et l'accélération de la reprise économique.

21. Le 8 décembre, à Mogadiscio, le Président Mohamud et mon Représentant spécial ont coprésidé une réunion du Forum de partenariat de haut niveau tenue au niveau des ambassadeurs. Cette réunion était la première à laquelle participaient tous les présidents régionaux, en plus du Président Jawari, ainsi qu'un large éventail de parties prenantes somaliennes et 29 délégations internationales. Les participants ont examiné les faits récents relevant du Pacte et les grands objectifs à réaliser d'ici au Forum de partenariat de haut niveau prévu au niveau ministériel, que la MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies préparent activement.

B. Politique d'ouverture

Mise en place d'un système fédéral

22. En dépit des grands progrès accomplis dans la mise en place des structures de l'État au niveau régional, des difficultés considérables persistent. Les processus d'édification de l'État n'ont pas encore donné lieu à l'établissement de mécanismes largement soutenus et suffisamment détaillés concernant les structures de l'État fédéral. Les administrations régionales provisoires ont encore du mal à asseoir leur autorité du fait de l'absence de recettes et d'infrastructures publiques et du manque de personnel. Un appui important de la part des partenaires internationaux restera indispensable pour combler ces lacunes.

23. À la première conférence sur les médias ouverte à tous qui s'est tenue les 24 et 25 novembre, les ministres de l'information du Gouvernement fédéral et des administrations régionales provisoires ont ratifié un protocole de coopération sur les médias et l'information. Ce protocole comprend un accord qui vise à renforcer l'échange d'informations, à élaborer une stratégie unifiée en matière de communication pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, à coopérer avec les médias publics et privés, et à participer à des activités de sensibilisation et de réconciliation en rapport avec la constitution, le fédéralisme et les élections. Le 28 décembre, le Parlement somalien a adopté une loi sur les médias. Le Ministère de l'information et l'Union nationale des journalistes somaliens ont demandé à la MANUSOM de les aider à mettre la loi en application au moyen d'activités de formation et de renforcement des capacités des parties prenantes.

24. Le Parlement a aussi approuvé, le 26 décembre, la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Processus de révision constitutionnelle

25. En ce qui concerne le processus de révision constitutionnelle, les progrès sont lents et il faut absolument faire en sorte que la Commission de contrôle, la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution et le Ministère fédéral des affaires constitutionnelles continuent de coopérer et de coordonner leur action. Le 15 septembre, le Président du Parlement a présenté une proposition de révision de la Constitution provisoire, qui prévoyait l'élaboration de projets de modification du texte d'ici à la fin de 2015, l'organisation de consultations, d'activités de sensibilisation et d'éducation civique, et l'approbation par le Parlement d'ici à mars 2016.

26. À la demande du Premier Ministre, trois spécialistes internationaux des questions constitutionnelles se sont rendus à Mogadiscio du 26 au 30 octobre pour un atelier de haut niveau facilité par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la MANUSOM. Le Premier Ministre, le Président du Parlement, des représentants de la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution, de la Commission de contrôle et du Ministère des affaires civiles et plusieurs membres du Parlement ont participé à cet atelier, qui a été l'occasion de s'entretenir sans restriction de la révision de la Constitution. Le 9 novembre, à l'issue des discussions tenues dans le cadre de l'atelier, la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution a présenté une version révisée des chapitres 1 et 4 de la Constitution provisoire et reçu les instructions de la Commission de contrôle concernant la révision des chapitres 2, 3 et 5. Un atelier réunissant des spécialistes chargés d'examiner les aspects complexes des chapitres 1 à 8 a commencé le 28 décembre à Nairobi.

Préparation des élections

27. Outre les consultations qu'elle a menées sur le système électoral à adopter pour 2016, la Commission électorale nationale indépendante a commencé à prendre des mesures pour que les élections de 2020 soient organisées selon le principe « une personne, une voix ». Elle a tenu sa première réunion de réflexion sur l'élaboration de plans stratégiques du 29 septembre au 2 octobre, à la suite de quoi elle a défini de grandes orientations et des principes directeurs, son plan de mission ainsi que son plan d'action pour la période allant d'octobre 2015 à décembre 2016. Une

formation sur l'élaboration de plans stratégiques en matière de communication s'est déroulée le 8 octobre, qui visait à donner aux membres de la Commission les moyens de diffuser des informations sur les travaux de la Commission. Les membres de la Commission ont effectué des visites d'étude en Tanzanie, du 21 au 28 octobre, et en Turquie, du 31 octobre au 6 novembre.

28. Les parties prenantes somaliennes ont tenu un atelier consultatif sur le projet de loi sur les partis politiques, organisé par le Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales, du 21 au 23 novembre, en prévision de l'examen du projet de loi par le Parlement.

C. État de droit et institutions chargées de la sécurité

Assistance au secteur de la sécurité et réforme

29. Le Gouvernement fédéral élabore actuellement une politique de sécurité nationale et une loi sur la défense nationale et a déclaré qu'il importait de renforcer les mécanismes de contrôle civil du secteur de la sécurité. Les partenaires internationaux ont continué de recommander vivement que dans le système fédéral, un secteur de la sécurité nationale définissant clairement les rôles et responsabilités des institutions chargées d'assurer la sécurité aux niveaux fédéral et régional soit mis en place. Dans une déclaration officielle du 9 septembre, le Président Mohamud s'est engagé à opérer une réforme de fond du secteur de la sécurité, notamment à faire en sorte que les traitements soient suffisants et versés dans les délais par voie électronique, à procéder à un audit du secteur, à créer une commission des marchés publics provisoire, à passer à un système unifié d'enregistrement biométrique et à effectuer une évaluation nationale des risques. On attend encore que se concrétise un appui financier et matériel important en faveur du plan Guulwade (« Victoire »), qui vise à renforcer la capacité de l'armée nationale somalienne d'entreprendre des opérations conjointes avec l'AMISOM et d'assumer des responsabilités plus importantes en matière de sécurité.

30. À la réunion du Groupe de travail sur l'objectif 2 de consolidation de la paix et de renforcement de l'État (sécurité) tenue le 9 septembre, le Ministère fédéral des finances s'est engagé à établir un système de paie responsable et transparent dans le secteur de la sécurité qui garantisse un versement fiable, durable et harmonisé des traitements et indemnités des 22 000 membres de l'armée nationale somalienne et 12 500 membres de la police somalienne. En plus de participer à la rémunération des membres du personnel de la sécurité, plusieurs donateurs travaillent en étroite collaboration avec le Gouvernement fédéral sur les engagements pris par le Président concernant une réforme plus vaste. À la fin de la période considérée, 19 800 membres de l'armée nationale somalienne et 6 748 membres de la police somalienne avaient fait l'objet d'un enregistrement biométrique dans le système de gestion des ressources humaines.

31. La MANUSOM a continué d'appuyer les travaux de la Commission nationale pour l'intégration. Au 31 décembre, la Commission avait intégré 1 518 miliciens de l'administration provisoire de Djouba dans l'armée nationale somalienne (sans compter les pertes et les désertions éventuelles), soit plus que son objectif, qui était de 1 350.

32. En septembre et octobre, la MANUSOM et le Service de la lutte antimines de l'ONU ont dispensé une formation sur le marquage et l'enregistrement des armes à l'intention de 20 représentants des secteurs de la justice et de la sécurité. Le 15 octobre, le Service de la lutte antimines a remis trois machines de marquage des armes au Gouvernement fédéral.

Police

33. À la fin d'octobre, l'élaboration du plan Heegan (« Préparation ») était terminée, conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2232 (2015). Le plan vise à mettre en place des services de police de base dans toute la Somalie. Il prévoit un service de police de 12 874 membres, sur la base d'un modèle fédéral. À la réunion du Groupe de travail sur l'objectif 2 tenue le 28 octobre, les partenaires internationaux ont accueilli le plan comme un document évolutif qui restait à approfondir. À la réunion du 9 décembre, ils ont décidé de préciser encore ses aspects techniques en prévision de sa mise en œuvre. Avec l'appui de la MANUSOM et de l'AMISOM, la police somalienne a organisé à Mogadiscio, du 27 au 29 septembre, un premier atelier sur un nouveau modèle de police pour la Somalie, auquel ont assisté des représentants de l'ensemble des administrations régionales provisoires.

34. Le camp d'entraînement de la police de Djouba a ouvert à Kismayo le 23 octobre. En outre, 200 recrues ont achevé la formation dispensée dans le cadre d'un programme financé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et mis en œuvre avec l'aide de la police de l'AMISOM à Baidoa. Le 11 novembre, le versement des traitements et indemnités a repris, et 4,3 millions de dollars au total ont été versés à 5 200 membres de la police somalienne, couvrant huit mois d'arriérés. Le 9 septembre, 56 véhicules de patrouille donnés par le Japon ont été remis à la police somalienne à Mogadiscio, dont 21 ont été attribués à des sous-entités fédérées.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

35. La MANUSOM a aidé le Gouvernement fédéral à lancer un plan de communication stratégique sur le programme national en faveur des combattants désengagés en coordonnant deux ateliers à Mogadiscio, les 1^{er} et 26 novembre. Le plan, qui met en évidence les avantages du programme national, a pour but d'entraîner de nouvelles défections chez les Chabab. Au 13 décembre, 345 hommes étaient hébergés dans les centres du programme national : 225 à Mogadiscio (Centre Serendi), 25 à Beledweyne (centre Hiil Walaal) et 95 à Baidoa. Les bénéficiaires suivent une formation professionnelle, une formation au règlement traditionnel des différends et une thérapie post-traumatique. Leur réinsertion dans la société se fait sur décision d'un comité spécialisé. Avec le soutien financier de la MANUSOM, l'Organisation internationale pour les migrations a ouvert le 1^{er} novembre, à Baidoa, la première résidence protégée pour les combattantes des Chabab désengagées, qui héberge actuellement 16 femmes et 20 enfants à charge.

Sûreté maritime

36. Avec l'aide de la MANUSOM, le Gouvernement fédéral a continué d'élaborer le plan Naqude (Capitaine), qui vise à entraîner et équiper les garde-côtes de la marine somalienne, et prévu des activités de renforcement des capacités de la police

maritime, qui ont été intégrées dans le plan Heegan. Toujours avec l'aide de la MANUSOM, il a levé des fonds pour remettre en place un département de l'administration maritime en Somalie et commencé à élaborer un nouveau code maritime somalien.

Lutte antimines

37. Le 1^{er} octobre, le Conseil des ministres a approuvé la législation nationale antimines ainsi que la politique et le budget de l'autorité somalienne de gestion des explosifs, et le Gouvernement fédéral a ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions. Le 4 décembre, le Gouvernement fédéral a lancé le plan Badbaado (« Protection »), qui donne un aperçu de l'appui international nécessaire pour coordonner et exécuter les opérations de gestion des risques liés aux explosifs en Somalie.

38. Au début de la période considérée, des équipes somaliennes ont travaillé sur un projet du Service de la lutte antimines de l'ONU visant à repérer, en vue de leur destruction, les engins explosifs dans 76 collectivités situées le long de la frontière avec l'Éthiopie.

Appareil judiciaire et pénitentiaire

39. La MANUSOM a continué d'appuyer l'élaboration du plan Onkod (Tonnerre) destiné à renforcer l'efficacité du personnel pénitentiaire fédéral au moyen de réformes législatives, d'une restructuration institutionnelle et du développement d'infrastructures. Au 31 décembre, 1 317 membres du personnel pénitentiaire avaient fait l'objet d'un enregistrement biométrique dans le cadre du projet de système de gestion des ressources humaines des forces de sécurité. La MANUSOM a mené à bien cinq stages de formation à l'intention de 126 membres du personnel pénitentiaire à Mogadiscio et Baidoa, qui portaient sur les devoirs fondamentaux des responsables pénitentiaires, les droits de l'homme et l'aide médicale d'urgence, et organisé le premier atelier réservé aux femmes sur les questions relatives à l'égalité des sexes à l'intention de 32 agents pénitentiaires de sexe féminin répartis dans six prisons. Elle a aussi aidé le Ministère fédéral de la justice à planifier un atelier consultatif, prévu en principe en janvier 2016, afin de définir le cadre d'un nouveau système judiciaire et pénitentiaire pour la Somalie, dans le contexte du fédéralisme.

40. Le 22 octobre, la MANUSOM a organisé un atelier avec ses homologues nationaux pour définir les priorités et les principaux résultats attendus de l'application du Programme conjoint sur l'état de droit, maintenant que les contributions annoncées ont été versées. À ses réunions du 28 octobre et du 10 décembre, le groupe de travail sur l'objectif 3 de consolidation de la paix et de renforcement de l'État (Justice) a approuvé les résultats attendus et fixé un calendrier de mise en œuvre du Programme.

D. Assises économiques

41. Le 5 octobre, le comité directeur du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie a approuvé un programme conjoint sur la production et l'utilisation durables du charbon de bois et d'autres moyens de subsistance. Conformément à la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité, le programme

visera à limiter le commerce régional du charbon et à promouvoir d'autres sources d'énergie domestique et moyens de subsistance.

42. Début novembre, la Banque mondiale a publié le rapport intitulé « Somalia Economic Update », qui est le premier d'une série de rapports destinés à stimuler le débat sur la réforme de la politique économique et de la gestion des finances publiques. Elle a noté que l'économie somalienne avait bien résisté malgré deux décennies de conflit, essentiellement grâce au secteur privé. Le produit intérieur brut est estimé à 5,4 milliards de dollars (en 2013) ou 435 dollars par habitant, ce qui place la Somalie parmi les cinq pays les plus pauvres du monde. La Banque mondiale a constaté que les envois de fonds étaient une bouée de sauvetage pour l'économie somalienne et que le grave manque d'infrastructures entraînait des coûts de transaction élevés pour les opérations commerciales.

43. Le projet de la Banque mondiale relatif à l'appui aux transferts de fonds vers la Somalie, conformément aux instruments internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et son projet relatif au mécanisme de financement spécial pour le développement local, qui concerne la remise en état des principales infrastructures locales, ont été approuvés. Une évaluation des besoins en matière de transports a été menée à bien pour les projets prioritaires, en vue d'un éventuel financement par le fonds d'affectation spéciale pour les infrastructures de la Somalie, qui relève de la Banque africaine de développement.

44. Du 11 au 14 décembre, mon précédent Représentant pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, Walter Kälin, a conduit une mission préliminaire à Mogadiscio, dans le cadre de la mission qui lui avait été confiée d'élaborer une solution globale pour les personnes déplacées en Somalie, dont le nombre s'élève à 1,1 million. Le Gouvernement fédéral et les partenaires internationaux se sont réjouis de sa visite. M. Kälin a conclu que compte tenu de la nature prolongée des déplacements, il fallait davantage mettre l'accent sur les efforts de développement et la prise en compte systématique des questions liées aux personnes déplacées dans la planification du développement.

E. Recettes et services

45. Le 2 octobre, le deuxième projet de financement de la réforme et des dépenses courantes a été lancé pour aider le Gouvernement à mettre en place un système plus solide de versement des traitements des fonctionnaires et à étendre la fourniture de services dans les domaines de la santé et de l'éducation. À la suite de cela, le Ministre fédéral des finances a organisé, la première semaine de novembre, une réunion avec les homologues des administrations provisoires régionales et du Puntland, au cours de laquelle il a attiré l'attention sur le fait que le Gouvernement fédéral s'acquitterait de sa mission de coordonner les différentes régions du pays, en particulier en matière de gestion des finances publiques.

46. L'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont continué de collaborer dans le cadre de leurs mécanismes respectifs de financement national, conçus pour acheminer les fonds directement aux entités publiques et accompagner l'utilisation accrue des systèmes nationaux et le renforcement de la macroéconomie et de la gestion des finances publiques. Le Fonds pour la consolidation de la paix a reçu un premier versement de 2 millions de dollars par l'intermédiaire du

mécanisme des Nations Unies. Des évaluations fonctionnelles ont été réalisées pour aider le Gouvernement à renforcer les structures internes des ministères.

F. Questions transversales

Stabilisation et relèvement de la population locale

47. Le Gouvernement, l'AMISOM et la communauté internationale ont continué de collaborer pour stabiliser la situation dans les districts repris aux Chabab. La planification conjointe et la synchronisation des actions militaires et civiles continuent de poser des difficultés. Les opérations militaires doivent continuer d'instaurer des conditions propices à la stabilisation dans les régions reprises, comme il ressort de l'évaluation commune menée par l'ONU et l'Union africaine.

48. En octobre et novembre, les inondations causées par les pluies torrentielles provoquées par le phénomène El Niño ont bloqué l'accès à certains districts. Tous les districts se sont dotés, à un degré ou à un autre, d'une administration chargée de gérer les affaires courantes, à l'exception de Baardhere, où une telle administration a été créée mais n'est pas encore opérationnelle. L'entraînement de 130 officiers de police qui doivent être déployés dans les districts est terminé, mais le déploiement dans les régions qui viennent d'être reprises demeure problématique, malgré les accords conclus et l'allocation de ressources initiales provenant du Fonds pour la consolidation de la paix.

49. Un certain niveau d'activité économique a été signalé dans la plupart des districts, essentiellement grâce à la mobilisation de la population locale et parfois à des apports de capitaux provenant de la diaspora. Outre la remise en état des bureaux administratifs, des écoles, des postes de police, des tribunaux et des services de santé, des projets communautaires sont en cours dans neuf districts, avec l'aide du Fonds de stabilité de la Somalie, de l'Agence des États-Unis pour le développement international et des projets à impact rapide de l'AMISOM.

Droits de l'homme

50. Au cours de la période considérée, 123 victimes civiles ont été recensées, contre 113 lors de la période précédente. Les Chabab ou des individus armés non identifiés ont été impliqués dans la mort de 95 de ces victimes, les forces de sécurité somaliennes dans celle de 27 et l'AMISOM dans celle de 22.

51. Les tribunaux militaires ont prononcé quatre condamnations à mort. Dans l'administration provisoire de Djouba, les autorités ont exécuté 14 personnes en l'absence de toute procédure régulière et plus de 60 femmes soupçonnées d'être mariées à des membres des Chabab ont été déplacées contre leur gré. Plus de 300 personnes (dont 250 dans le Puntland) ont été arrêtées lors d'opérations de ratissage menées contre les Chabab. La plupart d'entre elles ont été relâchées après vérification. Dans le Puntland, des perquisitions systématiques de domiciles ont visé des jeunes, originaires pour la plupart d'autres territoires.

52. La liberté d'expression demeure restreinte. L'agence nationale de renseignement et de sécurité et les autorités du Puntland et du « Somaliland » ont, à différentes reprises, arrêté des membres des médias qui avaient animé des émissions ou publié des informations sur la situation politique du pays. Les autorités du Puntland ont également interdit plus de 35 sites Web de presse. Quatre musiciens

ont été arrêtés dans le « Somaliland » pour avoir prétendument prôné « l'union » somalienne à Mogadiscio.

53. Le non-versement des salaires des forces de sécurité demeure problématique et a été lié à des violations des droits de l'homme commises par des membres de ces forces et à la mise en place dans le centre-sud de la Somalie de points de contrôle illégaux visant à extorquer de l'argent à la population civile.

54. La MANUSOM a dispensé une formation au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme à l'intention des forces de sécurité et des organisations de la société civile, dont 79 membres de l'armée nationale somalienne, 25 membres de la police somalienne et 54 représentants de la société civile. Le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Ivan Simonovic, a mis l'accent sur les questions relatives à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme lors de ses entretiens avec d'autres représentants de l'ONU, l'AMISOM et des interlocuteurs fédéraux et régionaux au cours de la visite qu'il a effectuée en Somalie du 14 au 17 novembre.

55. À la suite des travaux menés en collaboration avec la MANUSOM en vue de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen périodique universel de 2012 et de l'établissement de la feuille de route en matière de droits de l'homme, le Gouvernement fédéral a présenté son rapport national pour le deuxième cycle de l'examen périodique universel qui aura lieu en janvier 2016 et la Commission parlementaire des droits de l'homme a tenu des consultations régionales sur le projet de loi portant sur la Commission nationale des droits de l'homme. Le mandat de l'Expert indépendant chargé par le Secrétaire général d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie a été reconduit par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 30/20.

56. En consultation avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de l'ONU, la MANUSOM a formulé des observations détaillées sur la loi contre le terrorisme de juin 2015, l'objectif étant d'aider la législature à veiller à ce que la loi soit conforme aux normes juridiques internationales. Elle devrait être examinée sous peu par le Parlement.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

57. Le 15 septembre, avec l'appui de la MANUSOM et en présence de plus d'une cinquantaine de représentants du Gouvernement fédéral, des autorités régionales, de la société civile et des partenaires internationaux, le Ministère de la femme et du développement des droits de l'homme a dévoilé à Mogadiscio le processus d'élaboration de la politique nationale sur l'égalité des sexes. Une fois achevée, cette politique devrait constituer un cadre général d'orientation pour la promotion des droits des femmes, l'égalité des sexes et les femmes, la paix et la sécurité en Somalie.

58. Les femmes ont pris une part active aux consultations sur la préparation des élections de 2016. Des associations de femmes ont également tenu leurs propres consultations en vue d'arrêter une position commune et d'accroître leurs activités de plaidoyer auprès du Forum consultatif national.

59. Le 28 octobre, mon Représentant spéciale a organisé une journée portes ouvertes à laquelle ont participé plus d'une soixantaine de personnes, parmi lesquelles figuraient des dirigeantes d'associations de femmes, des personnes qui œuvrent en

faveur de la paix, des militants, des ministres fédéraux, des membres du Parlement fédéral, des femmes travaillant dans les institutions chargées d'assurer la sécurité, des jeunes et des étudiants. Lors de cette journée, des femmes dirigeantes ont fait part de leurs préoccupations et recommandations sur la voie à suivre pour réaliser les priorités relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité et augmenter la représentation des femmes dans le processus électoral de 2016.

60. Du 2 au 6 décembre, avec le soutien de l'ONU, 28 femmes dirigeantes, y compris des membres du Parlement fédéral, des représentantes de la société civile et des militantes de la paix, ont effectué une mission pour la paix, de Mogadiscio à Galkacio, afin de promouvoir la paix et de mener des négociations dans ce sens.

Protection de l'enfance

61. Le 1^{er} octobre, la Somalie est devenue le 196^e État à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant.

62. Le 21 octobre, la MANUSOM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont organisé un atelier d'une journée visant à élaborer un plan de formation et de renforcement des capacités du Groupe de la protection de l'enfance de l'armée nationale somalienne afin d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre les plans d'action adoptés, à diffuser des consignes dans toutes les unités de l'armée et à mettre en place des systèmes visant à en assurer l'application.

63. Au 14 novembre, le Gouvernement fédéral avait, avec l'appui de la MANUSOM et de l'UNICEF, facilité la sortie de 79 garçons de centres situés à Mogadiscio et Beledweyne, où ils étaient détenus dans le cadre du programme de réinsertion des déserteurs des Chabab. Ces enfants ont été remis à des organisations non gouvernementales bénéficiant du soutien de l'UNICEF et inscrits à des services communautaires de réinsertion. Cela porte à 749 (620 garçons et 129 filles) le nombre total d'enfants touchés par le conflit auxquels un appui a été apporté et marque l'aboutissement d'une longue période de mobilisation intensive de l'ONU dans ce domaine. Il s'agit d'un progrès important pour le Gouvernement, qui s'est engagé à mettre en œuvre les plans d'action de la Somalie en faveur des enfants touchés par les conflits armés.

64. Au moins 157 cas de violations graves des droits de l'enfant ont été recensés au cours de la période considérée, en particulier des cas de meurtre ou d'attente à l'intégrité physique, de recrutement et d'utilisation, qui concernent 146 enfants (128 garçons et 18 filles) et sont principalement le fait de l'armée nationale somalienne et des Chabab.

Prévention de la violence sexuelle

65. En application de la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies a formé le 5 novembre le Groupe de travail sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information relative à la violence sexuelle liée aux conflits, en vue d'assurer la collecte systématique et rapide de données exactes et fiables sur les actes de violence de ce type commis en Somalie à l'encontre de femmes, d'hommes et d'enfants. Ces informations contribueront à prendre ou à intensifier en temps voulu les mesures nécessaires pour prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits.

66. L'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, établie conformément à la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité, a continué d'apporter son soutien à la lutte contre la violence sexuelle en Somalie, notamment en proposant des modifications du projet de loi sur le viol et la violence sexuelle actuellement examiné par le Parlement du « Somaliland ».

IV. Situation humanitaire

67. La situation humanitaire demeure préoccupante en Somalie. Le phénomène El Niño a causé des inondations dès le début de la saison des pluies en octobre, qui ont touché 145 000 personnes et ont, d'après les estimations, entraîné le déplacement d'environ 60 000 personnes dans le sud et le centre de la Somalie. Les activités d'alerte rapide, de préparation à El Niño et d'intervention se sont poursuivies, en collaboration avec les autorités fédérales et régionales. Des risques d'inondations subsistent. Au total, 4,9 millions de personnes ont besoin d'aide et 308 000 enfants de moins de 5 ans sont atteints de malnutrition aiguë et 56 000 de malnutrition sévère. On compte encore quelque 1,1 million de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Dans le « Somaliland », où l'aggravation de la sécheresse due au phénomène El Niño a de lourdes répercussions sur les moyens de subsistance de la population, près de 129 000 habitants sont, d'après les estimations, en situation d'insécurité alimentaire. Les autorités ont lancé le 10 août un appel pour lutter contre la sécheresse.

68. Entre janvier et octobre 2015, près de 220 000 enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition aiguë ont bénéficié de services vitaux en matière de nutrition; plus de 1,5 million de personnes de services de santé de base; 303 000 personnes, dont 42 802 enfants, de services de protection; 145 000 personnes d'aide aux ménages et en matière d'hébergement; et 44 000 élèves d'activités éducatives en situation d'urgence. Des transferts en espèces ont été accordés à quelque 100 000 personnes. En octobre, 406 000 personnes ont reçu une assistance alimentaire, 393 000 un appui aux moyens de subsistance et 621 000 des intrants nécessaires à certaines activités de subsistance saisonnières. Le 15 novembre, les autorités ont lancé une campagne de vaccination contre la rougeole à l'intention de 4,4 millions d'enfants de l'ensemble du pays. La Somalie est parvenue à maîtriser la polio, aucun nouveau cas n'ayant été signalé au cours des 15 derniers mois.

69. Depuis le 8 décembre 2014, le Haut-Commissariat pour les réfugiés a apporté une assistance à 5 823 Somaliens revenus du Kenya. Depuis le début du conflit au Yémen, il a enregistré 29 640 personnes arrivant du Yémen, y compris 26 282 Somaliens rentrés dans leur pays, 3 138 Yéménites réfugiés et 220 autres personnes.

70. Depuis janvier 2015, le financement de l'action humanitaire s'élève à 543 millions de dollars, y compris 328 millions (soit 38 %) des 863 millions de dollars demandés dans le cadre du plan d'intervention humanitaire pour la Somalie pour 2015. Les fonds versés sont insuffisants dans tous les secteurs. Sur les 30 millions de dollars demandés au titre de la préparation et des interventions relatives au phénomène El Niño, 14 millions de dollars ont été reçus.

71. Le contexte opérationnel demeure dangereux, le nombre d'attaques contre les travailleurs humanitaires ayant augmenté. En 2015, on a recensé 120 actes de violence touchant des organismes à vocation humanitaire, contre 75 l'an dernier. Douze travailleurs humanitaires ont été tués, 17 autres blessés; 36 ont été arrêtés et 8 enlevés. L'acheminement de l'aide continue de se heurter à des complications administratives. Le 18 novembre, le Vice-Premier Ministre a réuni 20 organisations non gouvernementales locales et internationales lors d'une table ronde avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire qui a porté sur la politique nationale relative aux organisations non gouvernementales, l'acheminement plus rapide et sans entrave de l'aide et le renforcement du rôle de partenaires d'exécution des organisations non gouvernementales locales.

72. Des points de contrôle et des barrages routiers illégaux, ainsi que le climat d'insécurité restreignent considérablement l'accès par voie routière à 28 districts des régions du sud et du centre et au district de Buhoodle situé dans le nord du pays, ce qui nuit au commerce, à la circulation des personnes et à l'acheminement de l'aide humanitaire. Les grandes routes les plus touchées demeurent celles qui relient Beledweyne, Boulobarde et Mogadiscio; Mogadiscio, Baidoa et Doolow; et Mogadiscio, Marka, Baraawe et Kismaayo. Depuis le mois de juillet, de nouvelles offensives militaires ont aggravé les restrictions. La présence de membres des Chabab le long des routes reliant Dinsor et Ufurow (dans la région de Bay) à Bartiri (dans la région de Gedo) est préoccupante. Les inondations et le mauvais état des routes ont rendu certaines voies impraticables dans les régions d'Hiran, du Moyen-Chébéli, du Moyen-Djouba, du Bas-Djouba et du Bas-Chébéli.

V. Sanctions ciblées

73. Le 18 septembre, la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence a rendu compte au Comité du Conseil de sécurité sur la Somalie et l'Érythrée du rapport présenté en application du paragraphe 42 de la résolution 2182 (2014) (voir S/2015/731, annexe). Le 22 septembre, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a présenté son rapport final sur la Somalie (voir S/2015/801) au Comité. Le 29 septembre, le Gouvernement fédéral a remis au Conseil de sécurité le deuxième rapport qu'il était tenu d'établir en application du paragraphe 9 de la résolution 2182 (2014). Le 20 novembre, j'ai nommé huit experts qui siégeront au Groupe de contrôle jusqu'au 15 décembre 2016 (voir S/2015/898).

VI. Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie, à l'armée nationale somalienne et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

74. En application de la résolution 2245 (2015) du Conseil de sécurité, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) a été rebaptisé Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS). Ce dernier élabore actuellement des contrats de mission avec l'AMISOM et la MANUSOM portant sur l'appui à apporter à ces entités, qui devraient être achevés au début de l'année 2016.

75. Le Directeur du BANUS s'est rendu à Addis-Abeba en novembre et décembre 2015 pour s'entretenir de l'application de la résolution 2245 (2015) du Conseil de sécurité avec le nouveau Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie et des représentants des pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM et des États Membres. Des réunions préliminaires du Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et de mon Représentant spécial ont eu lieu à la mi-décembre.

76. Le Directeur du BANUS a conclu les négociations avec l'Union africaine et l'AMISOM sur la version finale du mémorandum d'accord-cadre entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies relatif à l'apport de services d'appui logistique à l'AMISOM. Le mémorandum devrait être signé dans les semaines à venir. Le BANUS a également entamé des négociations avec l'Union africaine, l'AMISOM et les pays fournisseurs de contingents sur le mémorandum d'accord tripartite sur le matériel appartenant aux contingents. Il négocie actuellement des contrats d'entretien et de réparation garantissant qu'au moins 75 % des véhicules cédés dans le cadre du mémorandum d'accord sont en état de marche, conformément à la résolution 2245 (2015) du Conseil de sécurité.

77. Dans le cadre de l'examen des besoins en personnel civil qu'il a effectué, le BANUS a recensé 31 postes d'importance critique qui permettraient de répondre immédiatement aux besoins exceptionnels et dont le financement, estimé à environ 2 millions de dollars, serait assuré au moyen des ressources disponibles au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Si cette proposition est approuvée, ces emplois de temporaire seraient pourvus au cours du premier trimestre 2016. Le BANUS procède également à une restructuration interne qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions des Nations Unies.

78. En coordination avec le Siège de l'ONU, le BANUS collabore avec le Gouvernement du Royaume-Uni en vue du déploiement des 70 membres de personnel en uniforme que ce pays s'est engagé à fournir, qui pourraient être affectés aux domaines suivants : mise en place d'unités de soutien de la Mission, projets de génie et de construction, services médicaux militaires, renforcement de la capacité d'approvisionnement en eau potable de l'AMISOM, informations et analyses militaires, et réparation des véhicules de combat et du matériel lourd.

79. Le BANUS a continué de fournir un soutien logistique à l'AMISOM dans tous les secteurs. Toutefois, l'insécurité qui régnait sur les principales voies d'approvisionnement a, comme précédemment, nui à la circulation des convois routiers du BANUS. En ce qui concerne l'appui aérien, le BANUS a déployé 10 hélicoptères et 4 avions au centre principal et dans les centres de secteur, ce qui a considérablement amélioré les déplacements aériens dans le centre-sud de la Somalie. En outre, l'adoption d'un contrat d'approvisionnement conditionnel global a renforcé la souplesse opérationnelle du BANUS, ce qui s'est traduit par une réduction des coûts et une meilleure utilisation des ressources disponibles. L'Organisation poursuit ses négociations avec le Gouvernement ougandais sur la lettre d'attribution relative au déploiement de cinq hélicoptères militaires auprès de l'AMISOM.

80. Le BANUS a mené par hélicoptère des opérations de recherche et de sauvetage de nuit ainsi que des évacuations de malades et de blessés, ce qui a renforcé sa capacité de fournir un appui vital en situation d'urgence. Il a également

mis en œuvre dans sa zone d'opérations un solide programme de gestion des risques opérationnels et de la sécurité aérienne, avec l'appui de l'AMISOM, de l'équipe de pays des Nations Unies, du Gouvernement fédéral et de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

81. Au cours de la période à l'examen, le BANUS a apporté son soutien à la relève des contingents burundais et ougandais et d'une partie des forces djiboutiennes, ainsi qu'au déploiement à Kismaayo de 600 militaires éthiopiens supplémentaires et de matériel appartenant aux contingents. La relève des autres membres des contingents djiboutiens aura lieu en janvier 2016.

82. Le BANUS a également formé 507 membres du personnel de l'AMISOM aux questions relatives à la déontologie et à la discipline, à la problématique hommes-femmes, au VIH/sida, à la protection de l'enfance, aux services médicaux, au traitement de l'eau, aux communications par radio, au fonctionnement des cuisines au diesel, à la logistique et à la gestion des carburants.

83. Dans la prestation de ses services d'appui, le BANUS s'est heurté à des difficultés liées au fait que le pays hôte n'a pas appliqué certaines dispositions de l'accord sur le statut de la mission. En particulier, des visas et permis de travail n'ont pas été délivrés à titre gracieux, des paiements ont parfois été exigés de prestataires de services extérieurs de l'ONU et des membres du personnel de fournisseurs ont été placés en détention dans l'attente d'un paiement.

84. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué à équiper et encadrer 13 équipes de l'AMISOM, ainsi qu'à les former aux mesures d'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés et à la neutralisation des explosifs et munitions. Pour contrer la menace que constituent les dispositifs explosifs improvisés et favoriser la mobilité de l'AMISOM, le Service a continué de fournir données, analyses et conseils par l'intermédiaire des membres de son personnel présents au quartier général de l'AMISOM, aux postes de commandement de secteur et au bureau d'appui intégré de l'AMISOM. L'AMISOM a également fait appel à des équipes locales de repérage et de déminage du Service le long des principales voies d'approvisionnement, en vue de dresser un bilan plus précis de la situation en matière de sécurité. Elle s'est servie des informations fournies par le Service de la lutte antimines sur les priorités de la population locale et la situation dans les villes et villages des zones nouvellement reprises.

85. La création et la mise en service d'une unité de soutien de la mission ont commencé à être planifiées et un groupe de travail de l'Union africaine et de l'ONU entamera ses travaux dans les semaines à venir afin de mettre en place des structures de gouvernance, y compris des procédures opérationnelles permanentes et un système de commandement et de contrôle.

86. Le BANUS a prépositionné des fournitures qui permettront d'apporter un appui à plus de 1 500 membres de l'armée nationale somalienne dans le secteur 2 (Bas-Djouba et une partie du Moyen-Djouba).

87. Depuis mon précédent rapport, le Fonds d'affectation spéciale à l'appui de l'armée nationale somalienne a reçu des contributions d'un montant total de 16,3 millions de dollars provenant des États-Unis d'Amérique et du Danemark. Le BANUS consacre environ un million de dollars par mois à l'appui de l'armée nationale somalienne, principalement au titre des rations, des coûts d'acheminement et des évacuations aériennes de malades ou de blessés. Le solde du Fonds

d'affectation spéciale à l'appui de l'AMISOM s'élève actuellement à 1,7 million de dollars.

88. En application du paragraphe 15 de la résolution 2245 (2015) du Conseil de sécurité, le BANUS et la MANUSOM s'entretiennent actuellement avec des entités du système des Nations Unies qui pourraient être dotées des moyens nécessaires pour fournir le dispositif d'appui non létal à la force de police somalienne et aux forces du Puntland appelées à être intégrées au sein de l'armée nationale.

89. Le BANUS a continué d'apporter son soutien aux activités de la MANUSOM, y compris lors des réunions du Forum consultatif national et du Forum de partenariat de haut niveau. Il a également fourni un appui à l'expansion de la Mission à Mogadiscio et dans les régions, en veillant à ce que les logements et locaux à usage de bureaux de Beledweyne et Baidoa répondent aux normes minimales de sécurité opérationnelle.

Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

90. Mon Représentant spécial a fourni à l'AMISOM un bilan officiel des conclusions des enquêtes menées par la MANUSOM sur les violations des droits de l'homme qui auraient été commises par l'AMISOM au cours de la période précédente et prié celle-ci de rendre compte par écrit des dernières enquêtes menées ou nouvelles mesures prises à cet égard.

91. Le BANUS, la MANUSOM et l'AMISOM s'emploient actuellement à renforcer le respect du principe de responsabilité et les procédures d'enquête de façon à donner suite comme il se doit, dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, aux violations commises par des membres de l'AMISOM. L'Équipe spéciale sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme a réalisé une évaluation générale et préliminaire des risques, ainsi que l'évaluation de la diligence voulue en matière de droits de l'homme relative aux moyens aériens. Mon Représentant spécial a communiqué les principales conclusions de l'évaluation des risques à l'AMISOM, y compris des recommandations destinées à cette dernière sur des mesures d'atténuation des risques visant à mettre en place un système efficace de traitement des plaintes, assurer la protection des victimes et des témoins et s'entretenir régulièrement avec l'Organisation des Nations Unies de la suite donnée aux allégations, ainsi que sur la nécessité que les commandants veillent à ce que tous les militaires suivent une formation dans le domaine des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

VII. Présence des Nations Unies en Somalie

A. Renforcement de la présence des Nations Unies

92. Au cours de la période considérée, on dénombrait en moyenne dans l'ensemble de la Somalie 432 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 1 037 fonctionnaires recrutés sur le plan national. Il y avait, en moyenne également, 294 fonctionnaires recrutés sur le plan international à Mogadiscio, compte tenu de la réduction des effectifs due aux dégâts importants occasionnés au complexe des Nations Unies par l'attentat perpétré le 26 juillet à l'hôtel Jazeera Palace situé à

proximité. Des membres du personnel des fonds, programmes et organismes spécialisés des Nations Unies ont par conséquent été accueillis au complexe principal du BANUS et de la MANUSOM situé à l'aéroport international de Mogadiscio, certains prestataires de services extérieurs de l'ONU étant transférés dans des locaux du secteur privé.

93. L'expansion de la MANUSOM dans les régions s'effectue en application de la résolution 2232 (2015) du Conseil de sécurité. À ce jour, 18 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 16 recrutés sur le plan national sont en poste dans les bureaux régionaux de Baidoa (4 recrutés sur le plan international et 4 recrutés sur le plan national), de Kismaayo (3 recrutés sur le plan international et 3 recrutés sur le plan national), de Beledweyne (3 recrutés sur le plan international) et de Garowe (8 recrutés sur le plan international et 9 recrutés sur le plan national). Ils sont chargés d'apporter un soutien aux autorités régionales en ce qui concerne les bons offices, la réforme du secteur de la sécurité, les droits de l'homme, la coordination entre civils et militaires et la stabilisation du pays.

B. Intégration

94. La MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies ont poursuivi leur coopération en vue de mettre en œuvre dans l'ensemble de la Somalie les programmes communs adoptés dans le cadre du nouveau Pacte. En outre, les équipes intégrées de la MANUSOM et de l'équipe de pays ont continué de fournir un appui en ce qui concerne les élections, la révision de la Constitution, le Programme conjoint pour l'état de droit en Somalie, les droits de l'homme et la protection de la population et le Bureau intégré des conseillers pour l'égalité des sexes. À l'heure actuelle, tous les responsables de projet du Programme conjoint pour l'état de droit sont regroupés dans le complexe de Mogadiscio de la MANUSOM et du Bureau d'appui. Les membres de l'équipe de pays sont également accueillis par intermittence dans les locaux de la MANUSOM et du BANUS situés dans tous les bureaux régionaux.

C. Sûreté et sécurité du personnel

95. Des mesures de sécurité supplémentaires ont été adoptées le long de la route menant à l'aéroport de Mogadiscio, des points de passage étant réservés à certains usages et certains types de véhicules étant soumis à des restrictions.

96. À Beledweyne, la dernière enquête sur la sûreté et la sécurité sur le terrain a été menée à bien et un effectif maximal de 13 fonctionnaires recrutés sur le plan international a en conséquence été autorisé.

97. L'aéroport de Garowe a été fermé le 9 décembre en raison des travaux de rénovation de la piste d'atterrissage. Le Gouvernement du Puntland a jugé qu'une piste d'atterrissage située à Conoco, à 39 kilomètres de Garowe, pourrait servir de remplacement, proposition qui a été évaluée par le Groupe de l'aviation du BANUS, les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies et le Département de la sûreté et de la sécurité. Au moment de l'établissement du présent rapport, la piste d'atterrissage de Conoco est utilisée par les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, des préparatifs étant en cours pour la construction d'une infrastructure essentielle propice à la reprise des opérations aériennes du BANUS.

VIII. Observations

98. Je me félicite des consultations historiques qui ont eu lieu à Mogadiscio et dans toute la Somalie, ainsi qu'auprès de la diaspora somalienne, à la faveur du cadre consultatif national, en vue de définir le processus électoral de 2016. Cet exercice de politique participative de première importance est l'expression de l'engagement du peuple somalien envers la démocratie et montre que la Somalie retrouve la voie de la paix et de la sécurité. Pour la première fois depuis des décennies, les Somaliens, y compris les jeunes, les femmes, les chefs traditionnels et les dirigeants religieux, ont eu, collectivement, leur mot à dire sur la construction de leur avenir politique.

99. Je me réjouis également de l'adoption de la Déclaration de Mogadiscio le 16 décembre. Les Somaliens ont réaffirmé leur volonté de ne pas accepter de prorogation de la durée maximale des mandats des pouvoirs législatif et exécutif définie dans la Constitution. Ils sont convenus qu'un nombre sans précédent de Somaliens depuis la guerre civile, y compris beaucoup de femmes et de jeunes, prendront part au choix des représentants du peuple et du Gouvernement. Ils se sont engagés à faire en sorte que les collèges électoraux et le nouveau Parlement de la Somalie soient plus ouverts et représentatifs et que les Somaliens disposent d'un plan d'action à suivre pour organiser des élections au suffrage universel d'ici à 2020.

100. De nombreuses étapes restent à franchir avant la transition électorale de l'été 2016. Il est avant tout essentiel que tous les dirigeants somaliens respectent et appuient les principes et mesures énoncés dans la Déclaration de Mogadiscio et s'emploient sans tarder à les mettre en œuvre.

101. Je demande à toutes les parties prenantes d'accélérer le processus d'édification de l'État dans la région d'Hiran et au Moyen-Chébéli. Je me félicite du rôle moteur joué par le Gouvernement fédéral à cet égard et lui demande de garantir un processus transparent et ouvert à tous, auquel participent toutes les communautés concernées, en tenant compte des griefs et des tensions de longue date qu'il convient de régler. Je souhaite vivement que le statut de Mogadiscio soit défini de manière plus précise.

102. Je salue les efforts collectifs des dirigeants fédéraux et régionaux visant à mettre fin aux combats qui ont débuté à Galkacio le 22 novembre et fait un grand nombre de morts et de blessés ainsi qu'entraîné de nombreux déplacements parmi la population civile. Ces événements ont souligné la nécessité de renforcer de toute urgence la réconciliation intercommunautaire et de s'attaquer aux conflits qui restent à régler entre les États fédérés qui existent ou sont en cours de formation, ainsi qu'en leur sein.

103. Je suis déçu de constater que la révision de la Constitution provisoire n'a pas suffisamment progressé au cours de la période considérée. La proposition présentée par le Président du Parlement fédéral le 15 septembre aux fins de la révision de la Constitution fournit d'utiles conseils sur ce qui pourrait être fait dans les délais dont on dispose. Je demande instamment aux institutions compétentes d'intensifier leurs efforts. Il est également de la plus haute importance que le processus de révision bénéficie des avis d'un échantillon représentatif de la société somalienne afin que la future Constitution suscite une large adhésion dans l'ensemble du pays. Des efforts

ciblés doivent en particulier être faits pour que les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés puissent faire entendre leur voix.

104. Les attentats que les Chabab continuent de perpétrer nous rappellent la menace constante que représente la violence extrémiste. Ces attaques ne peuvent cependant masquer le fait que le soutien dont bénéficie ce groupe ne cesse de diminuer. Les Chabab sont également en proie à de graves dissensions internes, certains de leurs membres souhaitant que leur mouvement s'associe à l'EIL. La transformation des Chabab en une antenne de l'EIL compliquerait considérablement la consolidation de la paix et l'édification de l'État en Somalie. Je réaffirme la nécessité de combattre les Chabab dans le cadre d'une approche globale. La menace de l'extrémisme violent doit être combattue par la participation de tous à la vie politique, la stabilisation des zones reprises et la poursuite de la reprise économique, la réduction du chômage des jeunes et l'amélioration de l'éducation, la lutte contre l'attrait qu'exerce ce mouvement sur le plan idéologique et sa propagande, la proposition d'un avenir aux combattants désengagés et l'encouragement de nouvelles défections.

105. Je tiens à saluer les progrès que l'AMISOM et l'armée nationale somalienne ne cessent d'accomplir dans des conditions difficiles et les prie instamment de poursuivre leurs opérations. Je demande au Gouvernement fédéral et aux administrations régionales provisoires d'accélérer la mise en place d'administrations locales et de districts dans les zones nouvellement reprises et d'assurer l'apport de services de base à la population en vue de consolider les acquis obtenus de haute lutte.

106. Je prends note de la décision de l'Union européenne de réduire sa contribution à l'AMISOM et prie instamment les États Membres et les partenaires internationaux de poursuivre leur investissement en Somalie et d'envisager des moyens de combler le manque à recevoir.

107. Je me félicite de la création du BANUS, appelé à succéder à l'UNSOA. Ce dernier a joué en Somalie un rôle important de catalyseur stratégique, à la fois réactif et efficace. L'Organisation des Nations Unies considère que ses relations de partenariat avec l'Union africaine constituent une collaboration fructueuse. Je me réjouis à la perspective de renforcer cette action commune. Le Bureau d'appui a un rôle clef à jouer dans la prochaine phase de ces relations.

108. Je juge très préoccupants l'augmentation du nombre d'exécutions dans l'administration provisoire du Djoubaland, le fait que l'AMISOM et les forces somaliennes de sécurité soient impliquées dans la mort de civils, ainsi que le meurtre d'un prestataire de services extérieur à l'Organisation à Hiran et d'une fonctionnaire du HCR recrutée sur le plan national à Mogadiscio. Je souhaite vivement que des enquêtes approfondies soient menées à ce sujet et que les auteurs de ces faits soient traduits en justice. Je salue la coopération du Gouvernement fédéral avec l'ONU sur les questions relatives aux droits de l'homme, notamment la présentation en octobre au Conseil des droits de l'homme de son rapport national dans le cadre du deuxième cycle de l'examen périodique universel et les consultations menées en novembre sur le projet de loi relatif à la Commission des droits de l'homme.

109. La précarité de la situation humanitaire en Somalie continue de me préoccuper au plus haut point. Plus de 4,9 millions de personnes ont besoin d'assistance

humanitaire. Les répercussions du phénomène El Niño sur le plan humanitaire sont également très inquiétantes. Je demande instamment à toutes les parties de faire en sorte que les organismes humanitaires puissent circuler rapidement, en sécurité et sans entrave, ainsi que de parvenir à des solutions durables pour les Somaliens déplacés à l'intérieur de leur propre pays, dont le nombre s'élève à 1,1 million. J'appelle de nouveau les donateurs à répondre davantage à l'appel humanitaire pour la Somalie.

110. Je tiens à souligner qu'il importe que le Gouvernement fédéral mette la dernière main à sa politique nationale de sécurité et adopte un dispositif national de sécurité sans plus tarder et qu'il réalise des progrès concrets dans l'intégration des forces régionales au sein de l'armée nationale somalienne. J'exhorte tous les partenaires à s'engager à mobiliser les moyens nécessaires pour appuyer l'armée nationale et la force de police somaliennes et soutenir les travaux de la Commission nationale pour l'intégration. Les graves conséquences du non-paiement des traitements des membres des services de sécurité demeurent préoccupantes mais il est encourageant de constater que le Gouvernement fédéral et la communauté internationale se sont engagés à remédier à la situation. En collaboration avec les partenaires somaliens et internationaux, la MANUSOM continuera d'envisager des moyens d'apporter un appui à 3 000 membres des forces du Puntland et à la force de police somalienne.

111. Les progrès accomplis dans la mobilisation de fonds au moyen du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires de l'ONU et les débuts de la mise en œuvre de programmes conjoints, notamment sur l'état de droit, dans le cadre du Pacte pour la Somalie, me semblent prometteurs. Je tiens à souligner qu'il importe que la communauté internationale augmente ses contributions à ces initiatives, qui sont essentielles à la fourniture de services de base à la population somalienne.

112. Je tiens à rendre hommage à mon Représentant spécial sortant, Nicholas Kay, et à le remercier du dévouement avec lequel il a exercé ses fonctions au cours des 30 derniers mois, ainsi que des qualités de dirigeant, du courage et de la détermination dont il a fait preuve. Il a présidé à une véritable transformation de l'action de l'Organisation des Nations Unies en Somalie et je lui suis reconnaissant d'avoir fourni de judicieux conseils et un appui politique à ce pays à un stade décisif de son histoire. Je souhaite la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie et Chef de l'AMISOM, l'Ambassadeur Francisco Caetano Jose Madeira.

113. Je salue également le difficile travail que continuent d'accomplir dans des conditions adverses mes Représentants spéciaux adjoints et les membres du personnel de la MANUSOM, du BANUS, des fonds, programmes et organismes spécialisés des Nations Unies et autres organisations internationales et régionales présents en Somalie. Je remercie en outre l'Union africaine, l'AMISOM, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union européenne et les autres partenaires dans le domaine du développement de leur soutien constant. Notre partenariat en faveur d'une paix et d'une stabilité durables en Somalie doit se poursuivre et aller en s'intensifiant.



Map No. 3690 Rev. 10.2 UNITED NATIONS
May 2014

Department of Field Support
Cartographic Section